



INDEX EGALITE FEMMES HOMMES 2024

Mis en place depuis 2019, l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes permet de mesurer les inégalités salariales dans les entreprises d'au moins 50 salariés. Il vise à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Voici les résultats obtenus par l'Aéroport de Lille à chacun des 4 Indicateurs, au titre de l'année 2024 :

	Indicateur 1 : Ecart de Rémunération (40 points)	Indicateur 2 : Ecart d'Augmentations Individuelles (35 points)	Indicateur 3 : % de salariées augmentées à leur retour de congé maternité (15 points)	Indicateur 4 : Nombre de salariées parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points)	SCORE GLOBAL INDEX 2024
2024	Incalculable	35/35	Incalculable	5/10	Non calculable